Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260902-TE_CS02_SEP2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Mercredi 02 septembre 2026
Date convocation : 30/06/2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le trente juin 2026, s'est réuni, le mercredi 2 septembre deux mille vingt-six à 18h30, à NOYAL SUR VILAINE.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**34 (en début de séance)**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**1**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF) M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF) ;
Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV) ;
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Melaine MORIN (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35), M. Arnaud VOISINNE (Smictom SE35),

Délégués suppléants :
Mme Sophie BACQUET (Smictom PDF) remplace M. Dominique FROC (DT Smictom PDF),
Mme Chystèle NOEL (arrivée pendant l'introduction) remplace M. Jean-Yves GLEMAU (DT Smictom PDV),
M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35),
Mme Marie-France ESNAULT (Smictom SE35) remplace M. Philippe MAIGNAN (DT Smictom SE35).

Pouvoir : M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) donne pouvoir à Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV).

Arrivée en cours de séance : Mme Chrystèle NOEL (DS Smictom PDV) arrivée pendant l'introduction de la séance, Mme Myriam RABANNE (DT Smictom PDV) arrivée pendant la question n°1

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF), Mme Virginie HATTE (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), M. Sébastien REGNIER (Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (Smictom SE35).

Etaient absents excusés : M. Dominique FROC (DT Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (DT Smictom PDV), Mme Patricia DESANNAUX (DS Smictom PDF), Mme Sylvie GALODE (DS Smictom PDF), Mme Maryvonne HUBEAU (DS Smictom PDF), Mme Jocelyne GAUTIER (DS Smictom SE35), Mme Françoise HEULOT (DS Smictom SE35), M. Jean-Yves LEBLANC (DS Smictom SE35),

Secrétaire de séance : Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV)

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260902-TE_CS02_SEP2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 02 septembre 2026

DELIBERATION N°TE CS02

5.2 Fonctionnement des assemblées

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Election des membres de la commission d'Appel d'Offres

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L.2121-22 et D.1411-3 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres a pour fonction principale d'attribuer les marchés publics passés selon des procédures formalisées (appels d'offres, marchés négociés,). Sa composition est régie par le Code de la commande publique ;

Considérant que le syndicat peut constituer une CAO permanente pour toute la durée du mandat ;

Considérant que conformément à l'article 22 du Code de la commande publique, la commission est présidée de droit par le (la) Président(e), ou son représentant (sur délégation du Président, son représentant ne pouvant être choisi parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'offres) ;

Considérant que la commission d'appel d'offres du Syndicat doit être composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

Le comptable de la collectivité et un représentant de la **DDETS** siègent également à la commission avec voix consultative. Un ou plusieurs membres du service compétent chargés de suivre l'exécution du marché ou d'en contrôler la conformité à la réglementation, ainsi que des personnalités désignées par la présidente en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché pourront également participer avec voix consultative.

Considérant que les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : en cas d'égalité de restes, le siège à pourvoir revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ;

Considérant que les listes peuvent comporter moins de noms ou plus de noms que de sièges à pourvoir, ce qui permettrait le cas échéant, de pourvoir un siège qui deviendrait vacant en cours de mandat sans avoir à renouveler entièrement la CAO ; les candidatures sont acceptées.

Considérant les candidatures suivantes :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Ludovic LE SQUER	Mme Sabrina LEGGERI
M. Jean-Luc LEVESQUE	Mme Kristelle JUILLET
M. Daniel BALLUAIS	M. Rémy LEBANSAIS
M. Bruno LINNE	M. François LE MERLUS
M. Bruno VETTIER	M. Olivier BARBETTE

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260902-TE_CS02_SEP2026-DE

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A TITRE PERMANENT POUR LA DUREE DU MANDAT ET A PROCEDER A L'ELECTION DES MEMBRES.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **De créer une commission d'Appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat ;**
- **De déclarer élus membres de la CAO à caractère permanent :**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Ludovic LE SQUER	Mme Sabrina LEGGERI
M. Jean-Luc LEVESQUE	Mme Kristelle JUILLET
M. Daniel BALLUAIS	M. Rémy LEBANSAIS
M. Bruno LINNE	M. François LE MERLUS
M. Bruno VETTIER	M. Olivier BARBETTE

Présents : 36
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 37
Nombre de voix pour : 37
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

S3Tec

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260902-TE_CS02_SEP2026-DE